

avril 2022

COS : Baisse de 300 000€ de subvention !

Par courrier du 1^{er} avril, Monsieur Jean Luc De Tavernier, Vice-président au ressources humaines a informé la Présidente du COS d'une baisse de subvention d'un montant de 300 000€, c'est-à-dire l'équivalent du budget moyen de l'Arbre de Noel ou encore du secteur tourisme.

Les raisons invoquées :

⇒ Sans surprise « la COVID » responsable des grands maux budgétaires de la société capitaliste et apparemment du Département.

⇒ « Une sous-consommation de l'activité du COS » (cf courrier au verso)

Concernant cette sous-consommation théorique, les administrateurset administratrices ont fait le choix de soutenir les secteurs tourisme et culture en proposant des reports de dates plutôt que des remboursements et en augmentant la participation du COS sur un certain nombre de prestations par « solidarité ».

La CGT se demande où ces 300 000€ pris aux adhérent.e.s donc aux agent.e.s vont être injectés ? Serait-ce au nouveau boulodrome de la communauté d'agglomération du Douaisis (dont Christian Poiret est aussi président) ?

Notez que cet Amazon version sport de 124 pistes extérieures, 64 pistes intérieures et muni d'une tribune de 1000 places a reçu 900 000€ de manne par le Département.

Les agent.e.s du Département présent.e.s pendant toute la durée de la crise sanitaire apprécieront !



☎ 03 59 73 65 73

✉ cgt@lenord.fr

📍 45 D rue de Tournai
59000 Lille

📘 @CGTCD59

📞 +33782735190

📺 cgt département
du nord



Courrier du Président



Le Vice-Président

Madame Nadine TARQUINIO
Présidente du Comité des Œuvres Sociales
51, rue Gustave Delory
59017 LILLE CEDEX

Lille, le 1 AVR. 2022

Madame la Présidente,

Dans le cadre du Budget 2022, vous m'avez adressé le 3 décembre dernier, une demande de subvention d'un montant de 1 084 900 €, destinée au Comité des Œuvres Sociales du personnel départemental du Nord (COS).

La situation sanitaire que le pays a connue depuis 2020 a eu des impacts significatifs sur les finances du Département du Nord. Des efforts budgétaires sont donc nécessaires à tous les niveaux pour contribuer au bon fonctionnement de notre Collectivité départementale.

Dans ce contexte, si les années 2020 et 2021 n'ont pas permis au COS de mettre en œuvre totalement ses activités, elles ont entraîné une sous consommation de sa capacité de financement de plus de 300 k€. Cet excédent devrait contribuer significativement à la mise en œuvre des activités dont une reprise a été constatée en 2021.

Par conséquent, après analyse et instruction de cette demande, j'ai décidé d'octroyer au COS une subvention de 784 900 €. Je sais pouvoir compter sur votre compréhension et sur la solidarité du COS en cette année 2022.

Conformément à l'avenant à la convention de partenariat entre le Département du Nord et le COS, le premier acompte représentera 50 % du montant total de la subvention.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Luc DETAVERNIER
Vice-Président du Département du Nord
en charge des Ressources Humaines